

WCC-2012-Res-104-FR

Sécurité alimentaire, restauration des écosystèmes et changement climatique

CONSTATANT que la déforestation et la dégradation des terres sur l'ensemble de la ceinture équatoriale, notamment en Amérique centrale, nuisent à la sécurité alimentaire et à l'accès à l'eau salubre pour la consommation humaine, portent atteinte aux terres appartenant aux peuples autochtones et à la biodiversité, et augmentent la vulnérabilité au changement climatique ;

CONSIDÉRANT que la demande alimentaire augmente de pair avec la croissance de la population mondiale ;

CONSIDÉRANT qu'il est aujourd'hui possible d'accéder aux connaissances, aux pratiques et à l'expérience acquises en matière de production alimentaire durable et de restauration des écosystèmes dégradés ;

RECONNAISSANT que les connaissances et les pratiques liées à des méthodes de culture traditionnelles, comme le modèle dit « Guama » qui consiste à cultiver en bandes des plantes du genre *Inga* (Fabaceae) ou similaires, peuvent notamment s'appliquer aux domaines suivants :

- a. la production de légumes et de céréales de base et en général de cultures « propres » ou qui ne nécessitent pas d'ombrage, pour sauvegarder la variété des espèces alimentaires ;
- b. la création de revenus familiaux en produisant des cultures sous ombrage, notamment le cacao, le café, le poivre noir, etc. ; et
- c. la création de corridors biologiques pour la restauration des écosystèmes avec des espèces natives, afin d'améliorer le microclimat et les conditions requises pour le rétablissement de différentes populations de faune, comme les invertébrés, les reptiles, les mammifères et les oiseaux ;

RECONNAISSANT que ces applications comportent des aspects importants, notamment :

- a. la stabilisation de la déforestation ;
- b. la restauration de la productivité des sols ;
- c. la restauration des sources d'eau ;
- d. l'adaptation et la résilience au changement climatique ;
- e. l'atténuation des émissions de carbone ; et
- f. la réduction de la vulnérabilité aux risques de catastrophes ;

RECONNAISSANT que la mise en œuvre de ce type d'initiatives nécessite des fonds suffisants pour la diffusion, la création de compétences et l'apport des fournitures requises ; et

NOTANT AVEC PRÉOCCUPATION que des mesures doivent être prises de toute urgence, et que des coalitions et des alliances doivent être constituées sans tarder afin d'obtenir des résultats ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. APPELLE la Directrice générale, les Commissions, les Membres et le Conseil de l'UICN, particulièrement dans les pays de la ceinture équatoriale, à utiliser les ressources disponibles ainsi que toutes les autres ressources auxquelles il est possible d'accéder, pour renforcer les actions relatives à la sécurité alimentaire, à la restauration des écosystèmes et à la promotion des méthodes traditionnelles des peuples autochtones pour gérer les ressources naturelles, notamment par le biais des actions suivantes :
 - a. définir la situation actuelle et les tendances en matière d'accroissement des surfaces cultivées et d'avancement de la frontière du défrichage des forêts dans les pays de la ceinture équatoriale, ayant recours à des technologies des satellites et d'autres technologies disponibles pour créer les cartes correspondantes, afin de mettre en évidence la gravité de la déforestation et de la dégradation de l'environnement ; et
 - b. définir l'impact de l'avancement de la déforestation sur les territoires des peuples autochtones, mettant particulièrement l'accent sur leurs droits fonciers.
2. RECOMMANDE à la Directrice générale, aux Commissions, aux Membres et au Conseil de l'UICN, particulièrement dans les pays de la ceinture équatoriale, de prendre des mesures au niveau communautaire, tout en s'inscrivant dans une vision mondiale, en ce qui concerne :
 - a. la mise en place d'un aménagement du territoire dans les zones où la déforestation s'étend, la définition des utilisations des sols et la gestion intégrée des micro-bassins ;
 - b. la mise en place d'initiatives de sécurité alimentaire, et de restauration des terres et des écosystèmes, s'inspirant du modèle Guama et d'autres modèles semblables ; et
 - c. l'établissement de systèmes de gestion des micro-bassins fournissant de l'eau.
3. PRIE INSTAMMENT la Directrice générale et les Commissions, les Membres et le Conseil de l'UICN, particulièrement dans la ceinture équatoriale, d'établir des alliances avec des institutions gouvernementales et non gouvernementales, et avec les institutions de coopération internationale, en vue d'accroître l'efficacité des résultats, notamment en utilisant des indicateurs d'impacts ; d'établir une sécurité alimentaire durable, de restaurer les écosystèmes naturels et d'utiliser des méthodes traditionnelles de gestion des ressources naturelles en vue de la protection des terres où vivent des peuples autochtones.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.